



## Le rôle des municipalités en matière de protection de l'environnement

# Liste de questions pour les élections municipales à l'intention des citoyennes et des citoyens



## Mise en contexte

Les municipalités et leurs élu-e-s ont un rôle de premier plan à jouer dans la protection de l'environnement, la lutte aux changements climatiques et la mise en œuvre d'un développement plus durable. Les villes offrent des services de proximité à leurs concitoyens, des services essentiels qui touchent souvent directement et indirectement les enjeux environnementaux.

Les municipalités ont en outre d'importantes responsabilités en ce qui a trait à la **gestion des matières résiduelles**, à la **protection et la mise en valeur des milieux naturels**, à la **protection de l'eau**, à la **gestion du transport collectif** et à **l'aménagement de leur territoire**. Des objectifs fixés par des politiques, des lois ou des réglementations nationales sur ces thématiques (Politique de gestion des matières résiduelles, Loi sur la protection de l'eau, Loi sur la qualité de l'environnement, Loi sur l'aménagement du territoire, Plan d'action sur les changements climatiques, etc.) les touchent également.

Par exemple, le gouvernement a adopté sa nouvelle Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, laquelle prévoit entre autres le bannissement de l'enfouissement de la matière organique putrescible résiduelle d'ici 2020. Les municipalités qui n'auront pas respecté la cible seront mises à l'amende. Elles doivent donc impérativement élaborer un plan de réduction conséquent. Est-ce le cas dans votre municipalité ?

Le gouvernement actuel s'est également fixé comme objectif de réduire de 25 % d'ici 2020 les émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport à 1990. Or, la réduction de GES passe obligatoirement par une augmentation de l'offre de transport collectif et par un aménagement du territoire qui privilégie la densification et la mobilité, afin de réduire la consommation de pétrole. Ces deux champs de compétences sont directement influencés par les choix des élu-e-s municipaux.

Vous voulez vivre dans une ville ou un village où il fait bon vivre ? Vous avez à cœur de faire de votre municipalité un modèle de développement durable, conformément à vos attentes de citoyen-ne responsable ? Chers électrices et électeurs, votre vote le 3 novembre prochain est crucial ! C'est pourquoi le RNCREQ vous propose en **page suivante** quelques questions à poser à vos candidat-e-s pour vous aider à faire un choix éclairé.

## Quelques questions à poser aux candidat-e-s

1. Proposez-vous un programme de protection de l'environnement et de développement durable ? Quel est-il ?
2. Quelles sont, selon vous, les principales priorités et problématiques environnementales dans notre municipalité ? Quel est votre plan d'action pour les mettre en œuvre ou y faire face ?
3. Quel pourcentage du prochain budget municipal entendez-vous consacrer à la protection de l'environnement ?
4. Quel est votre plan d'action pour renforcer et, surtout, pour faire appliquer la réglementation municipale en matière d'environnement ?
5. Quels mécanismes de consultation et de participation citoyenne mettrez-vous en place pour associer les citoyen-ne-s au processus décisionnel municipal ?
6. Quelles mesures prendrez-vous pour réduire la production de matières résiduelles générées par les citoyen-ne-s et les industries, commerces et institutions (ICI) et pour favoriser les 3R-V (réduction, réemploi, recyclage, valorisation) ?
7. Quels moyens seront mis en place pour la gestion des matières organiques générées par les citoyen-ne-s et les ICI ?
8. Quel est votre programme pour améliorer la qualité de vie des citoyen-ne-s par la diminution de la pollution atmosphérique, la pollution sonore et la pollution visuelle ?
9. À votre avis, les pouvoirs municipaux ont-ils une responsabilité à l'égard de la lutte aux changements climatiques ? Quelle est la nature de cette responsabilité ?
10. Que comptez-vous faire pour favoriser les modes de transport autres que la voiture solo (autopartage, transports collectifs, vélo, marche) ? Quels sont les projets que vous comptez privilégier ?
11. Avez-vous un plan de protection et de mise en valeur des milieux naturels de notre territoire ?
12. Quel budget comptez-vous allouer à l'acquisition de connaissances et à la caractérisation de notre territoire ?
13. Que ferez-vous pour la protection des paysages naturels et bâtis sur notre territoire ?
14. Quelles sont les diverses mesures qui seront prises pour assurer et rehausser la qualité de l'eau de notre territoire ?
15. Quelle est la nature et l'importance de la pollution d'origine agricole sur notre territoire ? Quels moyens mettrez-vous en œuvre pour la contrôler et la réduire ?